



Bulletin pédagogique

Dossier

- L'évolution du métier d'AVS : accompagnant éducatif et social

Actualités

- Actualités du GPEAA
- Actualités européennes

Chroniques - Brèves

- Les neurosciences
- De la théorie à l'application
- La bibliothèque
- Infos diverses
- Infos spécialisées
- Vu ou entendu
- Rencontres au fil des pages
- Bulletin d'adhésion

Mai 2016 – n° 240

ISSN 0248 -403 X

*L'évolution du métier d'AVS :
accompagnant éducatif et social*



Groupement des professeurs et des éducateurs d'aveugles et d'amblyopes

Les publications du GPEAA

Les bulletins pédagogiques

3 par an envoyés aux adhérents

- 2013 : - Scolarité et accompagnement spécialisés des élèves déficients visuels
Panorama de l'existant dans sa diversité (II)
- Orientation Formation professionnelle
- Génération MP3 : l'explosion des acouphènes
- 2014 : - Les pratiques pédagogiques spécialisées en Suisse : Service éducatif itinérant du CPHV
- Les temps de l'enfant Les rythmes scolaires ... et les élèves déficients visuels
- Le Braille : toujours d'actualité ?
- 2015 : - L'enseignement spécialisé en Belgique
- Le toucher
- La surdicécité
- 2016 : L'école maternelle : les nouveaux programmes

A commander à : Laurence Boulade
lboulade31@gmail.com

Les numéros hors-série

Hors adhésion

- n°1 – oct. 2010 (13 €) **La musique et les déficients visuels**
M. Collat Professeur des écoles honoraire
- n°2 – oct. 2011 (13 €) **La communication non visuelle ou visuelle perturbée**
Difficultés et stratégies compensatoires
C. Schepens Psychologue
- n°3 – oct. 2011 (13 €) **Autisme particulier, mon œil !**
C. Pomarède Enseignante spécialisée
- n°4 - oct. 2012 (25 €) **La déficience visuelle : Précurseurs et écrits fondateurs - I et II**
- n°5 – oct. 2013 (15€) **S. Guillemet : 1934 – 2012 Quelques textes**
- n°6 - oct. 2014 (30€) **Vers le dessin en relief des aveugles (1979)**
M. Bonhommeau (thèse + annexes)
- n°7 – oct. 2015 (15€) **F. Martinez – Sarocchi Quelques textes**

A commander à : Annie Lamant
annie.lamant0655@orange.fr

Les actes des Journées Pédagogiques

Hors adhésion : 18 €

- Actes 2010 Troubles envahissants du développement, fonctionnement autistique et déficience visuelle
- Actes 2011 L'enfant déficient visuel : entre particularités et banalisation
- Actes 2012 Comment réinventer l'établissement spécialisé pour enfants déficients visuels : fondamentaux et ressources
- Actes 2013 Génération numérique : le quotidien du jeune déficient visuel
Incidences sur nos pratiques éducatives et pédagogiques
- Actes 2014 50èmes Journées Pédagogiques du GPEAA

A commander à : Michèle Collat
michele.collat@orange.fr

Autres publications : consulter www.gpeaa.fr

- 3. **Editorial**
- 4. **Dossier**
- 4. **Une rencontre avec un élève à besoins éducatifs particuliers**
- 8. **Le diplôme d'état d'AES**
- 16. **Témoignage : mon inclusion en milieu ordinaire a été un facteur de réussite**
- 19. **Infos diverses**
- 21. **Les neurosciences**
Fais attention, concentre toi !
- 22. **Actualités européennes**
- 23. **De la théorie à l'application**
La SAEDV de Lorraine
- 25. **La bibliothèque du GPEAA**
- 30. **Infos spécialisées**
- 34. **Vu ou entendu**
- 36. **Rencontrés au fil des pages**
Trouble et déficience
- 37. **Actualités du GPEAA**
- 40. **Bulletin d'adhésion**

GPEAA – Groupement des Professeurs et Educateurs d'Aveugles et d'Amblyopes

Présidente	Annie Lamant
Vice-présidente	Michèle Collat
Secrétaire	Catherine Pomarède
Trésorière	Claude Griet

Publication

Coordination	Annie Lamant
Mise en pages	Laurence Boulade

www.gpeaa.fr
contact@gpeaa.fr

ISSN0248 – 403X

Couverture : Académie de Créteil
Site de la circonscription de Sénart

Bonjour,

Le dossier de ce numéro aborde un sujet qui fait réagir et divise parfois avec passion : les AVS (auxiliaire de vie scolaire).

Cette assistance auprès des élèves déficients visuels qui suivent une scolarité en milieu ordinaire, est précisée dans des réunions pluridisciplinaires et revue et adaptée régulièrement, ce qui doit permettre d'être au plus près des besoins de l'élève.

Une présence qui peut être indispensable pour permettre l'inclusion en milieu ordinaire de certains élèves ayant des besoins particuliers. Cependant, un des objectifs primordial étant de développer une véritable autonomie de l'élève, cette aide très utile dans certains cas, à certains moments ne devrait pas devenir une aide habituelle.

Le vrai problème ne serait-il pas l'ignorance de la place de chacun et le respect des domaines de compétences, le manque d'information et de sensibilisation ?

Un rappel important :

Pour réfléchir ensemble sur "Les représentations mentales", thème de nos journées pédagogiques 2016, nous aurons le point de vue de différents spécialistes de la déficience visuelle ou non.

Nous espérons vous accueillir nombreux les 6, 7 et 8 octobre à Paris à l'INJA.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Annie Lamant

Une rencontre avec un élève à besoins éducatifs particuliers

Evelyne JUSTIN-JOSEPH
Professeuse des écoles spécialisée

« ...Une clé de cette réussite est de regarder et aider l'élève comme un élève et non comme une personne handicapée tout en adoptant une attitude éducative adaptée à leurs besoins si particuliers »

(Julien Naudot - AVS dans l'académie d'Amiens 2004/2007)

Mon expérience professionnelle de formatrice d'enseignants spécialisés auprès d'élèves déficients visuels, m'a permis de réfléchir à la scolarisation de ces élèves à besoins particuliers et à leur accompagnement en classe, réflexions que je peux approfondir depuis quatre ans en participant à la formation des AESH¹/AVS au sein de l'équipe de la DAFOR² du rectorat de Paris.

Les missions principales de l'activité de l'A.V.S. sont reprécisées dans la circulaire de rentrée 2016 :

« ...Les missions des auxiliaires de vie scolaire (AVS) intervenant auprès d'élèves en situation de handicap sont précisées : l'aide humaine individuelle, l'aide humaine mutualisée et l'accompagnement collectif des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ; leurs activités s'exercent dans trois domaines : l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie

*sociale et relationnelle. ... »*³

Toutefois, des fonctions spécifiques d'aides à un élève, enfant ou adolescent avec un trouble de la fonction visuelle⁴ doivent être précisées :

- Fonction d'accompagnement vers l'autonomie
- Fonction d'adaptation à l'élève DV
- Fonction d'adaptation du travail avec des technicités spécifiques
- Fonction d'aide dans les relations avec les autres et dans la communication : codes sociaux
- Fonction de lien entre les différents lieux d'inclusion (classe, récréation ...)

L'A.V.S. travaille en concertation avec l'enseignant, l'équipe pédagogique, la famille, les intervenants spécialisés (orthoptistes, ergo, locomotion, avjiste...)

Son cadre professionnel est la classe, **sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant** et l'autorité du Directeur d'école ou du chef d'établissement.

Elle peut agir, en tout autre lieu d'exercice de sa mission, conformément à la réglementation en vigueur.

¹Circulaire du MEN n°2003-092 du 11 juin 2003 Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap.

² Délégation Académique à la Formation des personnels.

³ MENE1608893C circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 MENESR - DGESCO A.

⁴ Bulletin officiel n° 31 du 27 août 2015.

Au regard de ces missions, on distinguera quatre fonctions :

- **Fonction d'accompagnement** dans les actes de la vie quotidienne.
- **Fonction de socialisation** favorisant la scolarisation des enfants, adolescents dans la vie sociale (scolaire, familiale...).
- **Fonction éducative** visant le développement de l'autonomie de l'élève, de ses capacités d'apprentissage.
- **Fonction de communication** liée à la gestion des relations avec les différents partenaires du projet personnel de scolarisation (PPS) et du projet pédagogique.

Suivant le cycle de scolarisation, la spécificité de l'élève déficient visuel est en maternelle (PS, MS) la découverte d'un cadre avec ses codes sociaux (regroupement, passage aux toilettes, lever le doigt, faire des mimiques et des grimaces!...) et permettre à cet élève d'établir des liens, pour comprendre son environnement, mais il est très important que l'AVS sache tenir physiquement la distance, posture indispensable à une « non-fusion » entre enfant et adulte contraire à l'apprentissage de l'autonomie.

A partir de la MS, l'adaptation d'un code : caractères agrandis en noir ou code braille : une des missions de l'AVS est de l'accompagner à créer des liens entre les objets et la demande pédagogique de l'enseignant et connaître pour chaque élève les adaptations particulières et d'en être le garant lorsque l'enseignant spécialisé ou non donne les documents à préparer.

Pour le braille, il est souhaitable d'en connaître les notions élémentaires.

L'AVS doit participer à l'aménagement et à l'adaptation de l'environnement matériel

et physique de l'élève, en lien avec les professionnels compétents : en particulier en ce qui concerne le matériel informatique, les divers branchements, mais aussi les lampes de basse vision si nécessaire, fermeture des rideaux en cas de photophobie.... Toutes ces compensations techniques nécessaires à une scolarisation efficace dans une classe ordinaire.

Ainsi il apportera son aide à l'élève, le cas échéant et sous contrôle, dans la manipulation d'outils pédagogiques spécifiques (machine Perkins, cubarithmes, planche dycem...)

Dans sa fonction de socialisation favorisant l'intégration des enfants dans la vie sociale, l'AVS doit assurer, par une présence active la mise en confiance de l'enfant et de son environnement en particulier dans la cour de récréation pour les plus jeunes, elle va inciter l'enfant accompagné à réaliser des activités avec d'autres enfants, en proposant éventuellement des moyens adaptés aux ressources de cet élève (découverte de l'espace jeu, rondes, jeux chantés...).

Participant à l'animation des activités conduites par l'enseignant ; l'AVS doit contribuer au soutien de l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes du travail pédagogique, en utilisant les supports et le matériel adaptés à sa situation de handicap à un moment T dans la classe.

Elle doit faire part à l'enseignant de ses observations relatives au travail de l'élève accompagné afin d'en référer aux personnels spécialisés pour permettre une meilleure adaptation des documents par exemple : trop d'agrandissements, contraste à redéfinir, difficultés dans les prises de notes.

Elle doit permettre à l'élève déficient visuel de prendre des repères pour l'organisation de son travail, en particulier le rangement de ses documents : un travail primordial dans l'accompagnement de ces élèves.

Elle doit assister l'élève, si nécessaire, lors des évaluations ou contrôles.

Une des aides apportées sera de permettre à cet élève déficient visuel de rentrer en relation avec ses pairs dans les différents lieux de vie de l'établissement scolaire afin d'éviter des moments de solitude et de mise à l'écart lors des temps scolaires (pédagogiques et éducatifs).

Il ne faut pas oublier que la scolarisation permet à l'enfant de progresser au sein d'une communauté sociale qui est indispensable à sa bonne évolution.

Les difficultés liées à la déficience visuelle vont surtout au niveau de l'école être des difficultés de mise en place de repères de temps et d'espace, à organiser une pensée dans ses aspects séquentiels et à clarifier et à hiérarchiser des données.

Ces élèves doivent être des acteurs motivés devant répondre aux objectifs proposés par l'institution scolaire.

Mais pour la plupart des élèves déficients visuels, il faut du temps pour s'imprégner d'un lieu, d'une situation, d'un espace d'un texte, d'une image.

Si les enseignants sont responsables des choix et de la mise en œuvre de ces aménagements, il me semble essentiel que les AESH/AVS comprennent que lors de l'accompagnement d'un élève DV, la composante *temps* est essentielle et travaillent plus particulièrement à :

- La mise en place des emplois du temps des différents intervenants.
- La mise en place du temps réservé aux apprentissages dans la classe (en groupe, individuel).

- La mise en place des temps diversifiés hors de la classe (temps périscolaire ou d'inclusion s'il y a une scolarisation en ULIS⁵ primaire ou secondaire).

Cette aide à la « pédagogie du temps » va aider à l'autonomisation. C'est une action éducative, l'autonomie s'apprend... Être autonome c'est affirmer que je suis un sujet singulier avec des besoins particuliers. C'est ce qui va permettre à l'élève DV d'être actif, de prendre des initiatives, de décider, de respecter les règles.

Pour l'A.V.S., aider à l'autonomie sera donc d'aider à trouver une posture dans le groupe, en tant que sujet par rapport à ses pairs, d'aider à structurer les différents temps, d'aider à prendre des repères spatiaux et temporels.

Gardiens du temps et des repères, l'enseignant et l'A.V.S. permettent à l'élève DV de trouver sa place dans le groupe, malgré parfois son décalage, et de faire partie de ce cadre scolaire.

L'A.V.S. l'aide à la structuration de l'emploi du temps, du cahier de texte, de l'agenda avec des exercices personnels sollicitant la mémoire : partie active et pratique d'un travail à long terme mais qui décharge l'enseignant de cette surveillance quotidienne.

Attitudes professionnelles pour l'accompagnement des élèves déficients visuels par une AVS/AESH en scolarisation individuelle ou collective.

- Apprendre à l'enfant à utiliser toutes les ressources dont il dispose pour observer et expérimenter. Ce travail est à entreprendre dès la moyenne section : l'inciter à la curiosité, mais

⁵ MENE1504950C circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 MENESR - DGESCO A1-3

aussi éviter les tâtonnements inutiles qui pourraient le décourager.

- Aider l'élève à acquérir des habitudes perceptives, l'aider à évoquer ce qu'il a touché, entendu, senti en l'aidant à utiliser ces informations dans la construction de ce qui pourra constituer pour lui la base des connaissances et des savoirs futurs.
- Permettre une précision de l'expression langagière de ces informations.
- Laisser le temps à l'élève de répondre tout en stimulant graduellement son temps de réaction par rapport au problème posé.
- Il faut lui permettre d'aborder ses représentations initiales par rapport au réel par le langage et les documents, et de dépasser la phase de subjectivité vers l'objectivité.
- Éviter un nombre trop important de tâches à effectuer lors d'un même exercice.
- Expliquer les activités avant de commencer.
- Aider à l'anticipation des décisions prises pour effectuer un exercice.
- Donner des indices pour lire des supports illustrés, des écrits scientifiques, des écrits littéraires.
- Donner des repères oralement et par écrit (tableaux de cours, d'activités).
- L'aider à reconnaître ses erreurs et ses difficultés de façon empathique.
- Éviter la fatigue et la saturation.
- Favoriser la stabilité, la continuité tant en ce qui concerne les lieux que les activités, les personnes, et les horaires.
- Faciliter l'évocation de scènes connues, l'évocation du sens des mots, l'évocation d'une démarche inductive ou déductive.
- Aider l'élève à établir des liens, il pourra comprendre son

environnement en faisant un va et vient entre l'observation et l'expérience.

- Pour les problèmes de mémoire, relier de nouveaux apprentissages avec les notions apprises antérieurement, faciliter la mémoire de rappel.
- Mettre un lien entre les activités et l'écrit : penser à l'organisation de l'écrit (cahiers, classeurs...).
- Permettre de réussir les exercices familiers afin d'augmenter la confiance et la motivation.
- Donner des explications sur le but de chaque exercice.
- Répéter les consignes souvent.
- Pour l'approche des concepts plus abstraits : établir des stratégies de réorganisation.
- Communiquer autour des activités proposées, aider à commencer (manque d'initiative).
- Accompagner l'élève déficient visuel à prendre conscience de l'importance de l'écoute de l'autre pour questionner, problématiser, interpréter le monde que l'entoure. Il doit respecter ce que l'autre lui apporte.

"C'est très difficile quand on est enfant de s'apercevoir qu'on est différent des autres : ayant toujours vu flou, je n'avais pas de point de comparaison. J'observais le comportement des autres. »

Claire Toussaint (L'œil écorché, éd. Balland 1989)

Conclusion

L'accompagnement doit être adapté et évolutif dans les modalités, les objectifs, les moyens mis en œuvre... Il y a nécessité d'un travail d'équipe cohérent avec les enseignants et les professionnels des SAAAS, de la reconnaissance de la place de chacun, de la mise en mots des différents ressentis dans un respect réciproque.

Il n'est pas nécessaire de donner des informations médicales précises, mais de renseigner sur les séquelles et compensations possibles ce qui pourra permettre la mise en place d'un projet scolaire de réussite dans lequel il ne faut pas oublier d'envisager que l'élève doit être acteur.

Cet élève à besoins particuliers demande à tout professionnel une observation fine, spécifique dans toute activité sur le plan cognitif mais aussi affectif, visuel et comportemental.

En aucun cas l'AVS ne doit être un technicien des apports palliatifs tels que le Braille ou l'informatique.

Il optimise la scolarisation, il soutient le jeune par une écoute et une parole, un appui humain (réassurance et valorisation), un cadre, un contenant.

Mais il faut que la présence de l'A.V.S. permette à cet élève d'individualiser, sans l'isoler du groupe, de comprendre, de reconnaître ses difficultés, d'espérer sans sombrer dans l'illusion que tout est possible, grâce à la mise en place de repères temporels et pédagogiques.

Accompagner un élève D.V., c'est cheminer avec lui, c'est chercher un espace entre intention et réalisation, trouver le temps, et c'est savoir s'étonner à chaque détour avec lui, la relation doit être « autonomisante » mais pas exclusive...

« L'enfant n'est pas un vase qu'on emplit, mais un feu qu'on allume. »

Michel Eyquem De Montaigne

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Florence Tamerlo

in Actualités Sociales Hebdomadaires N° 2946 du 5 février 2016

Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 et arrêté du 29 janvier 2016

NOR : AFSA1521332A, J.O. du 31-01-16

Présentation des grandes lignes de ce nouveau diplôme de niveau V qui fusionne les diplômes d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique ainsi que la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap.

Petit retour en arrière. En 2012, le gouvernement a lancé la réforme des diplômes de niveau V qui devait à l'origine rapprocher les diplômes d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP), avant d'intégrer la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap sur les préconisations du rapport « Komitès » de 2013 (1). Celui-ci suggérait en effet la création d'un diplôme unique permettant de faire reconnaître l'accompagnement des jeunes handicapés par un diplôme et

non en tant que métier. Et, par là même, de mettre fin à la précarité des assistants d'éducation exerçant les missions d'auxiliaire de vie scolaire en les professionnalisant. Ce nouveau **diplôme de niveau V**-dénommé diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)-devait voir le jour en 2015, mais le décret et l'arrêté le créant viennent seulement de paraître au Journal officiel. Il pourra donc être proposé **dès la rentrée prochaine**.

Le diplôme d'Etat d'accompagnant

éducatif et social est **structuré autour d'un socle commun de compétences et de trois spécialités** : « accompagnement à domicile », « accompagnement en structure collective » et « accompagnement à l'éducation inclusive ». L'idée est notamment d'offrir aux professionnels des perspectives de mobilité en leur permettant de diversifier leurs lieux d'exercice et, ce faisant, de lutter contre l'usure professionnelle.

Les candidats qui, au 31 janvier 2016 (2), étaient engagés dans une préparation au DEAMP ou au DEAVS restent soumis aux modalités antérieures de certification du diplôme préparé. De même, en cas de validation partielle de ces diplômes, les candidats peuvent compléter la certification conformément aux

dispositions antérieures.

(À noter) Le 29 janvier, la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale a validé le tableau des dispenses et allègements de domaines de formation pour les titulaires des diplômes en travail social de niveau V qui souhaitent obtenir le nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Un tableau qui devrait être diffusé via un arrêté à paraître au Journal officiel.

(1) Voir ASH n° 2816 du 28-06-13, p. 5 et n° 2882 du 30-08-13, p. 5.

(2) C'est-à-dire à la date de publication du décret au Journal officiel.

Ce qu'il faut retenir

Structure du diplôme. Accessible par la voie de la formation ou par la VAE, le diplôme se compose d'un socle commun de compétences et de 3 spécialités : accompagnement de la vie à domicile ; accompagnement de la vie en structure collective ; accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Durée et déroulement de la formation. Organisée sur une amplitude de 12 à 24 mois, la formation comprend : une formation théorique de 504 heures (378 heures pour le socle commun et 147 heures pour la spécialité) ; une formation pratique de 840 heures pour le socle commun (avec 2 ou 3 stages) et de 175 heures pour la spécialité. Elle est précédée d'une période de détermination de parcours et comporte aussi des temps de validation de l'acquisition des compétences.

Domaines de formation. La formation théorique et pratique se décompose en 4 domaines de formation, auxquels correspondent 4 domaines de compétences : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ; accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ; coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ; participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

I. LES MISSIONS DE L'ACCOMPAGNANT

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un **accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap**, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de

difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une **situation sociale de vulnérabilité**, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

Selon le référentiel professionnel figurant en annexe I de l'arrêté, l'accompagnant éducatif et social, en lien avec une équipe et sous la responsabilité

d'un professionnel encadrant ou référent, accompagne ainsi les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Ce professionnel doit aussi veiller à l'acquisition, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagner dans leur vie sociale et relationnelle. Au final, ses interventions d'aides et d'accompagnement doivent contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Selon son contexte, ce professionnel intervient **au sein d'une équipe pluriprofessionnelle** et doit inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants. Il doit transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions, afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

II. LA STRUCTURE DU DIPLÔME

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social peut être présenté par la voie de la formation ou, en tout ou partie, par la validation des acquis de l'expérience (VAE) (voir encadré, page 45).

Il se compose d'un socle commun de compétences et de trois spécialités censées répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux besoins de mobilité professionnelle. Les certificats de spécialité peuvent être obtenus uniquement par les titulaires du diplôme, par une formation complémentaire. La spécialité ainsi acquise doit être mentionnée sur le diplôme.

Les trois spécialités sont les suivantes :

► **« accompagnement de la vie à domicile »**. Cette spécialité atteste des compétences nécessaires pour contribuer à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Ses principaux lieux ou modalités d'intervention : le domicile de la personne accompagnée, chez le particulier employeur, les appartements thérapeutiques, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les foyers-logements, les maisons d'accueil rurale pour personnes âgées, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les services d'aide à la personne, les services d'accompagnement à la vie sociale, les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, les services polyvalents de soins et d'aide à domicile, les services de soins infirmiers à domicile... ;

► **« accompagnement de la vie en structure collective »**. Cette spécialité atteste des compétences nécessaires au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif. Principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, unités de soins longue durée, foyers-logements, maison d'accueil rurale pour personnes âgées et pour adultes handicapés vieillissants, maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisés, foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail, foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social, instituts médico-éducatifs, institut d'éducation motrice, instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale,

accueil de jour... ;

► **« accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »**. Cette spécialité atteste des compétences nécessaires pour faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

L'accompagnant éducatif et social peut intervenir dans les structures d'accueil de la petite enfance, les établissements d'enseignement et de formation, les lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance ou d'emploi, les lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, les établissements et services médico-sociaux ou encore les lieux de formation professionnelle.

Des dispositions transitoires pour les établissements de formation

À titre transitoire, les établissements de formation titulaires d'une déclaration préalable les autorisant à délivrer une formation au DEAMP ou au DEAVS peuvent être autorisés à dispenser la formation au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social s'ils justifient avoir mis en œuvre la formation et présenté des candidats à au moins 2 sessions de certification à l'un ou l'autre des deux diplômes entre le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2016 (1). Pour cela, ils doivent déposer, d'ici au 30 avril prochain (2), un dossier justifiant de leur capacité à dispenser les 3 spécialités du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. La durée de validité de la dérogation ainsi délivrée est de 2 ans.

Quant aux établissements de formation agréés à cet effet ayant, au 31 janvier 2016 (3), engagé une session de formation au DEAMP ou au DEAVS, ils sont autorisés à achever cette formation auprès des candidats engagés dans un parcours de formation initiale ou de validation des acquis de l'expérience avant le 31 janvier 2016 pendant une durée maximale de 7 ans à compter de cette même date.

{1) C'est-à-dire au cours des 2 ans précédant la publication du présent décret au Journal officiel.

{2) C'est-à-dire dans les 3 mois suivant la publication du décret au journal officiel.

{3) C'est-à-dire à la date de publication du décret au journal officiel.

III. L'ADMISSION EN FORMATION

Pour accéder à la formation préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, les candidats doivent se soumettre à des épreuves d'entrée en formation organisées par les établissements de formation selon des modalités prévues par leurs règlements d'admission.

A. Les épreuves

Les épreuves d'entrée en formation consistent en :

► une **épreuve écrite d'admissibilité**, composée d'un

questionnaire de 10 questions orientées sur l'actualité sociale (1h30). L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20 ;

► une **épreuve d'admission**, composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document qu'il aura préalablement renseigné. L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20.

Les candidats admis sont ensuite inscrits sur une liste, par ordre de mérite.

Sont **dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité** les candidats titulaires de

l'un des titres ou diplômes dont la liste sera fixée par le ministre chargé des affaires sociales ainsi que les lauréats de l'Institut du service civique.

Les candidats déjà titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, du DEAMP ou du DEAVS qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme sont totalement dispensés des épreuves.

Au final, l'organisme de formation dresse la liste des candidats admis en formation qu'il adresse au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) dans le mois qui suit l'entrée en formation.

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle les épreuves ont été organisées. Mais des cas de reports d'admission sont prévus (voir ci-dessous).

B. Les cas de report d'admission

Le directeur de l'établissement de formation peut accorder au candidat un report de son entrée en formation en cas de motif légitime. Ce report est de :

▶ **1 an, renouvelable une seule fois**, en cas de congé de maternité,

paternité ou adoption, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants âgé de moins de 4 ans ;

▶ **1 an, renouvelable deux fois**, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de **maladie ou d'accident**, ou si le candidat apporte la preuve de **tout autre événement grave** lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut aussi être accordé par le directeur du centre de formation.

Quoi qu'il en soit, l'application de ces dispositions **ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à 3 ans.**

Dans tous les cas, les personnes ayant bénéficié d'un report d'admission doivent confirmer leur intention de reprendre leur formation à la rentrée suivante, au plus tard 3 mois avant la date de l'entrée en formation. Le report d'admission est valable uniquement pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

Le diplôme par la voie de la VAE

Les candidats peuvent également obtenir le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour ce faire, ils doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de 3 ans en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente devant avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins 2 activités relevant de chacun des 4 domaines d'activités définis dans le référentiel d'activités (annexe 1.2 de l'arrêté) et conformément à la mention du diplôme pour laquelle il candidate. Pour chacun de ces domaines d'activité, le candidat doit avoir exercé au moins une activité relevant du domaine d'activité du socle commun et une activité au moins relevant du domaine d'activité de la spécialité. Au final, c'est le représentant de l'Etat dans la région qui décide de la recevabilité de la demande de VAE. Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury attribue

tout ou partie du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social avec mention de la spécialité acquise. En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la décision du jury par le préfet de région, doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat qui n'a pas obtenu le diplôme peut, s'il le souhaite, compléter sa formation afin d'acquérir les compétences non validées dans la même spécialité, soit par la voie de la VAE, soit par la voie de la formation tout au long de la vie.

IV. LE CONTENU ET LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, pour l'acquisition du socle commun de compétences et des spécialités, comprend une formation théorique et une formation pratique dispensée au cours de stages en l'alternance. Elle est délivrée par les établissements publics ou privés de formation ayant obtenu l'agrément de la région pour le faire (sur les dispositions transitoires, voir encadré page 44). La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle des candidats et des diplômes qu'ils possèdent.

Organisée sur une **amplitude de 12 à 24 mois**, la formation conduisant au nouveau diplôme comprend :

▶ une **formation théorique de 504 heures**, dont 378 heures sont dédiées à l'acquisition des connaissances du socle commun et 147 heures à celles qui sont relatives à la spécialité choisie ;

▶ une **formation pratique de 840 heures pour le socle commun**. Pour un parcours complet, elle est répartie sur 2 ou 3 stages, dont 1 au moins de 245 heures couvrant les 4 domaines de formation (voir ci-dessous) en lien avec la spécialité choisie. Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider ;

▶ une **formation pratique de 175 heures pour la spécialité choisie**, à

effectuer sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant sur la spécialité préparée doivent, eux, effectuer une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

La formation est précédée d'une **période de détermination de parcours de 14 heures** et comprend **des temps de validation de l'acquisition des compétences** d'une durée **de 7 heures** (1).

(1) Signalons que l'arrêté semble comporter une erreur quant aux durées dédiées à cette période de détermination de parcours et aux temps de validation de l'acquisition des compétences. Car, à un autre endroit dans le texte, les durées respectives de 14 heures et de 7 heures sont inversées.

Concrètement, la formation théorique et pratique se décompose en **4 domaines de formation (DF)**, dont le contenu est précisé dans le référentiel de formation figurant en annexe II de l'arrêté. Ces domaines de formation sont les suivants :

▶ « se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (DF 1) : 126 heures d'enseignements « socle » et 14 heures

d'enseignements de spécialité ;

▶ « accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (DF 2) : 98 heures d'enseignements « socle » et 63 heures d'enseignements de spécialité ;

▶ « coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (DF 3) : 63 heures d'enseignements « socle » et 28 heures d'enseignements de spécialité ;

▶ « participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (DF 4) : 70 heures d'enseignements « socle » et 42 heures d'enseignements de spécialité.

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

Pour chaque domaine de compétence correspondant à chaque domaine de formation (voir page 47), la formation pratique donne lieu à une **évaluation par le site qualifiant** sur lequel

se déroule le stage.

(À noter) Les sites qualifiants doivent faire l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, doit préciser les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire.

Chaque stage doit faire l'objet d'une convention de stage établie entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention doit préciser les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel ainsi que les modalités d'organisation du tutorat.

Obtention automatique du nouveau diplôme

Des dispositions sont prévues pour permettre aux personnes titulaires de certains diplômes ou titres de niveau V de basculer dans le nouveau dispositif. Ainsi, les personnes titulaires du DEAVS ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile ou de la mention complémentaire « aide à domicile » sont, de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, spécialité « accompagnement de la vie à domicile ». Celles qui sont titulaires du DEAMP ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique sont, elles, de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, spécialité « accompagnement de la vie en structure collective ».

V. LA CERTIFICATION

A. Les modalités

Pour obtenir le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, les stagiaires doivent valider les **4 domaines de compétence** (DC) correspondant aux 4 domaines de formation, à savoir :

▶ « se positionner comme professionnel dans le champ de l'action

sociale » (DC1) ;

▶ « accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (DC2) ;

▶ « coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (DC3) ;

▶ « participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (DC4).

Chaque domaine de compétence doit être validé séparément, étant précisé

qu'un domaine est validé lorsque le stagiaire obtient une note moyenne au moins égale à 10/20.

L'évaluation des compétences acquises est effectuée tout au long du parcours de formation des stagiaires, selon les modalités définies par le référentiel de certification figurant en annexe DI de l'arrêté.

B. La procédure

À l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats à la certification et adresse au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chacun d'eux, le livret de formation dûment complété (1), accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation. Pour pouvoir être présenté à la certification, **le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.**

Réuni à l'initiative du DRJSCS, un **jury plénier** (voir encadré page ci-contre) se réunit pour **se prononcer**, pour chaque candidat, **sur chacun des domaines de compétence** conduisant à certification, à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (voir

encadré page 45), soit dans le cadre de la procédure de dispense de domaines de formation qui doit encore être déterminée par arrêté-, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle du diplôme.

Les compétences acquises par le candidat, **pour la spécialité choisie**, sont évaluées au cours d'un **oral de soutenance**, à partir d'un dossier rédigé par le candidat pendant son parcours. Pour obtenir le certificat de spécialité, le candidat doit justifier d'une note au moins égale à 10/20.

Si tous les domaines de formation ne sont pas validés, le jury prend une décision de **validation partielle** mentionnant les domaines validés. L'établissement de formation procède alors à leur évaluation afin de déterminer s'il y a lieu **d'effectuer un stage complémentaire ou non**, en vue d'une nouvelle présentation à la certification. **L'ensemble du diplôme** devant être **validé dans une période de 5 ans** à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier.

Le jury établit ensuite la liste des candidats ayant validé l'ensemble des épreuves du diplôme et qui obtiennent, en conséquence, le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social avec mention de la spécialité acquise.

(1) Ce document retrace les allègements de formation et les dispenses de certification accordés au candidat. Il atteste aussi du cursus de formation suivi et de la validation des domaines de formation et comporte l'ensemble des appréciations portées sur le candidat.

La composition du jury

Il appartient au représentant de l'Etat dans la région de nommer le jury plénier du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. Celui-ci doit comprendre au plus 13 membres, dont le président et 12 membres répartis en 3 collèges égaux. Le jury regroupe ainsi :

- des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées

dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif ;

- des représentants qualifiés du secteur professionnel.

C'est le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ou son représentant, qui préside le jury. Il a voix prépondérante, en cas d'égalité de voix. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs.

Témoignage : « Mon inclusion en milieu ordinaire a été un facteur de réussite ! »

Pascale De Moura

Professeure non-voyante de lettres modernes

Responsable de la SAEDV, Cité scolaire Georges de la Tour, Nancy

Les Cahiers pédagogiques janv. 2016 n°526

Professeure non-voyante certifiée de Lettres modernes, devenue enseignante spécialisée en 2014, je coordonne la Structure d'Accompagnement des Elèves Déficients Visuels (S.A.E.D.V) de la cité scolaire Georges de la Tour de Nancy depuis près de dix ans, après en avoir connu moi-même les bénéfices tout au long de mon parcours scolaire. Par ailleurs je suis la présidente du GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes), délégation Lorraine.

Aveugle de naissance, j'ai eu la grande chance d'avoir des parents qui ont toujours été soucieux de mon intégration et qui se sont battus pour, en dépit des réticences rencontrées. Si, dans les années 1970, ma scolarisation en maternelle en milieu ordinaire fut possible, rien n'était prévu en revanche pour l'intégration en primaire. Ainsi, seul le Centre d'Éducation pour Déficients Visuels (CEDV) Santifontaine, établissement du secteur médico-social situé à Nancy, put me prendre en charge. J'y ai alors appris le braille et acquis les techniques

compensatoires à la déficience visuelle tout en débutant le cycle élémentaire.

Cependant, dans les années 1980, de plus en plus d'enfants handicapés intégraient l'école ordinaire et mes parents ont souhaité tenter l'expérience. Ils se sont heurtés très vite à la fois à l'institution spécialisée, laquelle refusait de reconnaître mes aptitudes à l'intégration, et à la difficulté de trouver un établissement de l'Éducation Nationale susceptible de m'accueillir. Jusqu'au jour où ils ont rencontré Dominique Boucherat, institutrice spécialisée non-voyante, qui m'admit, aux côtés d'autres élèves déficients visuels, dans sa classe implantée à l'école de plein air de Remicourt.

Mon année de CM2 dans la classe de Mme Boucherat, où j'ai notamment perfectionné l'apprentissage du braille abrégé et celui de techniques spécifiques, fut une excellente préparation à mon entrée en sixième, en 1982, à la cité scolaire Georges de La Tour de Nancy.

Première élève aveugle intégrée dans un collège, je suis parvenue, à l'issue d'un parcours sans faute, à réussir en 1989 un baccalauréat littéraire et à poursuivre des études supérieures en Lettres modernes, déterminée à devenir professeure de lettres, obtenant une maîtrise de lettres modernes, puis le CAPES en 1994.

Certes, tout au long de ces années passées au collège et au lycée, il y eut des moments difficiles : confrontée à la réalité et aux autres, tant élèves qu'enseignants, handicapés ou non, j'ai appris à me construire et à me dépasser. En effet, j'avais l'impression de devoir m'adapter en permanence, de devoir travailler davantage que les autres mais l'envie de réussir a toujours été plus forte que les épreuves à surmonter.

Cependant, mon parcours – tout comme celui de nombreux autres élèves DV scolarisés à la cité scolaire Georges de La Tour - aurait peut-être été différent, sans doute beaucoup plus compliqué, si je n'avais reçu, tout au long de ma scolarité et au-delà même de l'obtention de mon baccalauréat, une aide solide et précieuse apportée par la Structure d'Accompagnement pour Elèves Déficiants Visuels.

Pionnière en France, cette structure, la SAEDV, initialement nommée *section pour déficients visuels*, est née en 1966, à l'initiative de Christian Poncin, professeur non-voyant qui enseignait jusque-là les lettres à l'institution des jeunes aveugles de Santifontaine. Avec l'aide d'associations telles que le GIAA et le GIHP (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques), Christian Poncin a

obtenu du ministère de l'Éducation Nationale que huit élèves de sa classe de troisième au CEDV entrent en seconde au lycée Georges de La Tour qui venait d'ouvrir ses portes en 1964. Nous assistions alors aux balbutiements de l'intégration et pour ces élèves DV, elle représentait une véritable aventure !

Dans le but de faciliter leur quotidien, Christian Poncin et ses premiers collaborateurs dont Jacques Veitter, scientifique, et Raymond Thélér, linguiste se sont alors donnés pour mission d'adapter le plus grand nombre possible de documents pédagogiques en braille, gros caractères, relief ou encore en format audio, ce qui représentait un travail considérable, compte tenu des outils disponibles à l'époque : tablettes et machines à écrire braille Perkins. Ils assuraient la retranscription des copies, le soutien dans les matières scientifiques, l'écoute et le conseil auprès des élèves. Sans la volonté, la détermination et le savoir-faire de cette équipe, la SAEDV ne serait pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui : une véritable « école de la vie », qui donne l'opportunité à de jeunes élèves DV de devenir des citoyens autonomes, non seulement sur le plan scolaire, mais aussi sur le plan professionnel et social : certains sont devenus enseignants, avocats, ou encore cadres dans la fonction publique ou territoriale.

De nos jours, la structure poursuit les missions initiées et pratiquées par ses fondateurs, en bénéficiant de l'outil informatique adapté et de nouvelles technologies au service de la déficience visuelle, tout en veillant à respecter les

besoins actuels des élèves qui, depuis la loi de 2005, sont davantage cadrés et explicités. Les structures Education Nationale et médico-sociale, historiquement et culturellement différentes, ont appris à travailler ensemble et de façon complémentaire pour développer et favoriser l'inclusion dans le second degré. La loi de 2005 a par ailleurs engendré la création de postes d'enseignants spécialisés dans le second degré et l'accompagnement d'élèves vers l'extérieur.

Au sein de la SAEDV que je coordonne, quatre personnes travaillent actuellement à mes côtés, formant une équipe soudée, motivée et polyvalente. Une enseignante certifiée est chargée de l'Accompagnement Pédagogique Personnalisé (APP) dans les disciplines scientifiques et surtout en mathématiques. Il lui revient aussi l'adaptation des documents, l'accompagnement lors des examens et des devoirs. Elle peut aussi intervenir en cours, à la demande des enseignants, pour aider les élèves si nécessaire.

Deux AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap) se consacrent aux transcriptions, aux adaptations de cartes et schémas et à des séances d'Accompagnement Personnalisé (AP) en langues. Mon assistante, attribuée au titre de l'aide humaine accordée aux enseignants DV, assure également la transcription et l'adaptation des documents littéraires ainsi que celles de supports administratifs dont j'ai besoin au quotidien.

Elle m'accompagne aussi dans mes nombreuses missions de responsable et coordinatrice de la structure qui consistent à faire le point régulièrement sur le suivi des élèves et sur le travail avec les équipes pédagogiques. L'intérêt de mon poste repose sur sa diversité et sur les nombreux échanges que cela implique. Je travaille régulièrement en lien avec l'enseignante référente et participe aux Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS). Je suis également membre de l'équipe pluridisciplinaire déficience visuelle de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de Meurthe et Moselle. Pour le suivi des élèves post-bac, je peux intervenir en lien avec le Service d'Intégration Scolaire et Universitaire (SISU) dans les établissements scolaires. Sur le plan académique, je forme les équipes pédagogiques accueillant des élèves DV et intervient comme personne-ressources dans le cadre des formations ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés), initiale ou continue pour les personnels enseignants, personnels d'encadrement, enseignants référents, AESH. Je participe régulièrement à des actions de sensibilisation au handicap dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), en lien avec un réseau associatif et très souvent avec le GIAA. En articulation directe avec le Conseiller Technique académique ASH, je participe à la constitution d'un pôle ressources déficience visuelle à la fois pédagogique et technique s'adressant aux équipes éducatives et pédagogiques et aux structures existantes œuvrant pour la scolarisation des élèves DV. Enfin, j'assure

l'AP en Français, Histoire-Géographie et Philosophie. Il me revient également d'enseigner le braille et le braille abrégé. Outre les équipes pédagogiques, le service de vie scolaire et les familles des élèves, nous travaillons également en étroite collaboration avec le CEDV Santifontaine avec lequel nous avons signé depuis 2011 une convention de partenariat.

Grâce à l'énergie et à l'investissement de tous, notre structure a trouvé sa place et la transmission des expériences y est pour beaucoup. En effet, le contact avec les enseignants aveugles qui m'ont accompagnée a été primordial et déterminant : c'est en les voyant évoluer quotidiennement que je me disais qu'enseigner devant des classes ordinaires était chose possible.

J'ai ainsi enseigné les lettres pendant quinze ans là même où j'avais été élève et ces années face à mes classes m'ont beaucoup apporté tant sur le plan humain que sur le plan pédagogique et m'ont permis de bien appréhender l'enseignement spécialisé.

Ainsi, lorsque Dominique Boucherat, qui avait succédé aux fondateurs, a évoqué son départ en retraite, c'est tout naturellement que j'ai émis le souhait de reprendre la coordination de la SAEDV et de transmettre, à mon tour, mon expérience pour concourir à une inclusion scolaire, sociale et professionnelle toujours plus réussie.

Infos diverses

Lu dans le GIAA infos du mois de février 2016

Le mot du rédacteur : Bravo Pascale !!!

Le jeudi 28 janvier dernier, au lycée Georges de la Tour à Nancy, Pascale de Moura, présidente du GIAA de Lorraine depuis 2012 et Présidente du SISU (Service d'Insertion Scolaire et Universitaire) depuis 2014, a eu le grand honneur de se voir remettre les insignes de la légion d'honneur par Gilles Pécoud, Recteur de l'Académie de Nancy-Metz. De nombreuses personnalités étaient présentes, en particulier monsieur Jean-Marc Marchal, Inspecteur d'Académie, Conseiller Technique Handicap. Le GIAA était bien représenté et notre présidente nationale, Marie-Renée Hector, avait fait le déplacement depuis Paris.



G. Pécoud Recteur de l'académie de Nancy-Metz et recteur de la région académique Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, P. de Moura et J.M Marchal IEN-ASH Nancy-Metz

Pascale ne voit pas mais pense bien, parle bien, agit sans modération, professionnellement dans ce même lycée

Georges de la Tour, bénévolement comme présidente du GIAA et du SISU de Lorraine. Alors pourquoi n'appartiendrait-elle pas au sympathique groupe de nos Joyeuses conteuses ?

Après une scolarité commencée en milieu ordinaire, un bref passage au CEDV de Santifontaine jusqu'en CM1, un passage à l'École de Remicourt où Dominique Boucherat lui a communiqué son dynamisme et l'a initiée à toutes les subtilités de l'écriture et de la lecture du Braille, elle est entrée à la Cité Scolaire Georges de la Tour en classe de sixième et ne l'a quittée que son baccalauréat en poche, sans jamais avoir redoublé. Ce furent ensuite une licence et une maîtrise de Lettres Modernes à la faculté des Lettres de Nancy puis le CAPES de Lettres Modernes en juin 1994 et l'entrée dans la vie professionnelle au titre de professeur de Lettres, à Georges de la Tour. On y est si bien, pourquoi ne pas y rester.



Durant quinze ans, Pascale a enseigné la langue de Molière dans des classes ordinaires puis, à partir de septembre 2008, après le départ en retraite de Dominique Boucherat, elle a assumé la direction de la SAEDV, Structure d'Aide et d'Accompagnement des Elèves Déficit Visuels de la cité Georges de la Tour, qui apporte son aide aux collégiens et lycéens en dehors des cours qu'ils suivent en classe ordinaire. Quant à la formation des enseignants qui accueilleront à l'issue de leur formation des élèves voyant mal ou pas du tout dans leurs futures classes, elle leur prodigue « la bonne parole » lors de leur cursus de formation.

Pascale souligne que son cursus scolaire s'est effectué presque en totalité en inclusion dans des classes ordinaires, soutenue par Dominique Boucherat à l'École de Plein Air de Remicourt, par l'équipe de soutien au lycée Georges de la Tour, enfin par le GIAA de Lorraine avant que le SISU ne soit créé.

Que dire encore, sinon que Pascale, malgré tous ces engagements qui ne vont pas sans un travail assidu, sait prendre du temps pour faire la fête avec ses nombreux amis et nager comme un poisson dans l'eau dès qu'elle en a le loisir.

Encore bravo pour cette distinction bien méritée et qui honore tous tes amis et tous les moussaillons qui te remercient d'avoir accepté d'être leur capitaine.

Christian Poncin

Marie Luce Garapon

Coordinatrice du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation
Institut Pour Jeunes Aveugles Les Charmettes

a été nommée chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, lors d'une cérémonie organisée en préfecture, à Moulins. (promotion janvier 2016).



Fais attention, concentre-toi !

Lequel parmi nous n'a pas entendu, à lui adressée, ou par lui proférée à des élèves ou à des proches, cette formule ? Formule qui n'a rien de magique car si le consensus se fait quant à la nécessité de se concentrer, d'être attentif pour mener à bien une tâche, rien ne précise exactement comment faire...

Le numéro 75 de mars 2016 de « cerveau et psycho » présente un dossier qui ouvre des pistes de réflexion et présente quelques travaux en cours « *Au travail, à l'école... Apprendre à se concentrer.* »

Une double page présente visuellement « comment se développe le cerveau » et balaie l'évolution de celui-ci depuis la 5^e semaine de gestation jusqu'à l'âge adulte. Cette évolution est fondamentale mais, si ce n'est qu'à l'âge adulte (vers 20 ans) que le cortex préfrontal arrive à maturité, lui, le pivot de l'attention volontaire et de la concentration, comment expliquer que les enfants aient la capacité de se concentrer ? Rappelons que la faculté de concentration est un prérequis indispensable à toute forme d'apprentissage.

V Herbillon auteure d'un des articles indique le rôle prépondérant de la plasticité cérébrale « qui favorise les apprentissages ; grâce aux interactions physiques et sociales de l'enfant avec son environnement et l'éducation, les milliards de neurones se connectent pour former les réseaux indispensables au

développement des connaissances et des comportements. » Elle poursuit en décrivant ensuite « le mode marionnette » qui prédomine jusqu'à 5 ou 6 ans, « il y a un son, je tourne la tête ; il y a un objet devant moi, je le touche, je l'attrape. » Si ce mode de fonctionnement permet une adaptation rapide de l'enfant à son environnement, il l'y rend très dépendant, ne laissant que peu de place au raisonnement ou au libre arbitre. Au fur et à mesure de sa croissance, l'enfant devient de plus en plus expert dans ses apprentissages : « au sein des réseaux de neurones créés, l'influx nerveux circule plus vite, le traitement cognitif s'accélère et libère ainsi des ressources attentionnelles. Le cortex préfrontal endosse son rôle de 'chef d'orchestre'. »

Une étude « Atol » (attention à l'école) est menée par une équipe de chercheurs en Rhône Alpes (JP Lachaux) et vise à analyser le comportement des enfants de 6 à 18 ans et ensuite à proposer une « trousse à outils mentale » pour permettre aux élèves et aux enseignants de disposer de stratégies cognitives pour relancer l'attention et la concentration dans l'univers de plus en plus « aliénant par l'omniprésence des téléphones portables et le flot continu d'informations. »

Les adultes, dont le cortex préfrontal est pourtant bien opérationnel, ne sont pas tous champions de l'attention et de la concentration ; pourtant nous avons tous besoin, presque tout le temps de nous concentrer « au bureau pour boucler un

dossier urgent malgré les e-mails et les appels incessants ; au volant pour éviter d'écraser les piétons tout en discutant avec notre voisin et en ignorant les braillements des enfants à l'arrière. »

JP Lachaux dresse les trois piliers de la concentration :

- Définir un objectif
- Sélectionner les perceptions particulières qui seront pertinentes pour la tâche à réaliser
- Réagir et s'adapter aux objets de notre attention. (l'œil voit des signes, mais nous engageons un processus de compréhension de la phrase et un stockage, une mémorisation de celle-ci). Il s'agit de coupler « la perception et l'action ».

Cependant des distracteurs viennent perturber ce bel agencement : « deux moteurs très puissants de la distraction [...] la peur du danger et la recherche du plaisir. »

Alors comment rester concentré ?

- D'une part, repérer les distracteurs qui nous font abandonner notre objectif même peu de temps

(sensibilité aux bruits, fringales...) et tenter, après les avoir repérés, d'y résister

- D'autre part, fragmenter une tâche longue en plusieurs sous objectifs ou « missions » plus facilement identifiables, réalisables, avec un objectif clair et concret. Outre le maintien de la concentration, ce procédé active notre motivation car nous sommes ravis d'avoir obtenu de petits succès.

Il me semble, c'est là un avis tout à fait personnel, que pour bien rester concentré, il importe aussi de savoir faire des pauses et, pour ne pas culpabiliser de les prendre, de les inclure dans le planning !

Avez-vous chronométré votre temps de lecture de cet article ? Sachez que « 3 minutes c'est le temps de concentration moyen des adultes sur une tâche intellectuelle, mesurée en 2012 à l'université de Californie. » A bon entendeur ...

Actualités européennes

18 juin 2016 : Journée des adhérents de l'ALFPHV Paris syndrome de C. Bonnet

1 au 5 août 2016 : XXXVI Convention of pedagogy for the blind and visually impaired - Graz - Autriche

6, 7 et 8 octobre 2016 : Journées Pédagogiques du GPEAA - Paris - INJA

4 et 5 novembre 2016 : ARIBa : 20^{ème} anniversaire à Nîmes

De la théorie à l'application



**50 ans d'expériences
au service des élèves déficients visuels**

Cité scolaire Georges de la Tour

**5 rue de la Croix Saint Claude
BP 75229**

54052 Nancy Cedex

Tél : 03 83 96 48 98

Fax : 03 83 96 66 31

ce.0540041@ac-nancy-metz.fr

Ouverte depuis 1966, la SAEDV (Structure d'Accompagnement des Elèves Déficients Visuels) est une structure spécialisée qui assure l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves aveugles et malvoyants qui sont au quotidien en inclusion ordinaire dans les classes de la Cité Scolaire Georges de la Tour à Nancy : en collège, en lycée général et technologique, en BTS Tertiaire. La SAEDV offre ainsi aux élèves Déficients Visuels un parcours complet au sein du second degré, articulant inclusion scolaire en milieu ordinaire et réponses spécifiques permanentes à leurs besoins particuliers.

De 1966 à 2015, près de 250 élèves déficients visuels ont été accueillis à la Cité Scolaire Georges de la Tour, de la 6^{ème} au B.T.S. Une centaine de ces élèves a obtenu le baccalauréat et a pu suivre des études supérieures. La plupart des élèves ont choisi l'université : plusieurs d'entre eux sont devenus enseignants, avocats, cadres dans la Fonction Publique ou Territoriale.... D'autres ont quitté l'établissement pour des voies différentes : enseignement spécialisé, agents d'accueil, écoles de kinésithérapie, etc.

La SAEDV, installée au cœur même de l'établissement, est à la fois un lieu d'accueil éducatif pour les élèves Déficients Visuels, un lieu d'Accompagnement Pédagogique Personnalisé et un pôle ressources techniques au service des élèves déficients visuels et des enseignants qui les scolarisent au quotidien. Par ailleurs la cité scolaire Georges de la Tour de Nancy offre un internat pour les lycéens et les étudiants, accessible aux élèves Déficients Visuels.

L'équipe de la SAEDV est présente pour assurer, en permanence, un suivi et un tutorat pédagogique adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève Déficient Visuel, pour être à leur écoute et les conseiller tout en faisant le lien avec leurs enseignants, leurs familles et le personnel administratif.

Sur le plan pédagogique, la SAEDV :

- organise l'Accompagnement Pédagogique Personnalisé dans les matières scientifiques et littéraires,
- assure la transcription braille, la mise en relief et l'adaptation (en gros caractères et formats numériques) des documents utilisés par les enseignants et par les élèves,
- met à la disposition des élèves du matériel adapté en géométrie et en géographie,

- gère une bibliothèque d'ouvrages littéraires et scolaires en Braille et/ ou sous formats audio et électronique,
- réalise les schémas et les graphiques nécessaires aux matières scientifiques,
- assure l'accompagnement des élèves durant les examens (secrétariat et gestion des tiers-temps).

La SAEDV travaille en partenariat avec les enseignants référents, le SISU (Service d'Intégration Scolaire et Universitaire) pour l'accompagnement des études supérieures, le GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes) qui met, entre autres, à disposition sa bibliothèque audio et le CEDV (Centre d'Education pour Déficients visuels) Santifontaine du secteur médico-social.

Au-delà des services assurés par la SAEDV au sein de la cité scolaire Georges de la Tour de Nancy, l'équipe suit également les élèves scolarisés à l'extérieur de l'établissement, du 1^{er} degré au post-baccalauréat (B.T.S), en Meurthe et Moselle Sud, offrant les mêmes services : accompagnement pédagogique personnalisé ; écoute, conseil et dialogue avec les familles ; transcription braille et adaptation de documents, mise à disposition de matériels spécifiques et d'ouvrages de la bibliothèque sonore et numérique.

L'équipe a aussi pour mission de sensibiliser et de former au handicap visuel le personnel enseignant et administratif, les A.E.S.H (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap)... et de concourir à tout projet éducatif au service de l'inclusion scolaire.

L'équipe de la Structure d'Accompagnement des Elèves Déficients Visuels :



Responsable : Mme Pascale de Moura

Professeure certifiée de Lettres modernes
Enseignante spécialisée, coordonnatrice des enseignements littéraires

Personne-ressources Déficience Visuelle pour l'Académie de Nancy-Metz

Mme Sandrine Jolival

Professeure certifiée de Physique Chimie, coordinatrice des enseignements scientifiques

M. Fabrice Sand

A.E.S.H, accompagnement pédagogique personnalisé en langues, adaptation des documents.

M. Denis Simonin

A.E.S.H, adaptation des cartes et schémas, élaboration de maquettes

Mme Prescilia Caron-Noel

assistante de Mme de MOURA, secrétariat, adaptation de documents

(absente sur la photo)

Philippe Claudet
Collection Corpus Tactilis

Créée en 2006, cette collection est destinée aux parents et aux professionnel(le)s.

Il n'existe pas tant que ça de livres sur tous les aspects des cécités et des malvoyances dans chaque pays, mais si on glane dans tous les pays, on peut constituer une bibliothèque assez conséquente. Encore faut-il que les lecteurs potentiels aient l'information, et je compte sur votre aide !

Ce sont donc en majorité des traductions. Voici les nouveautés 2015-16.

Corpus Tactilis Théoria

Le dessin du bout des doigts (Dannyelle Valente, PH.D, France-Brésil)

[...] Comment « penser » les images, issues du monde de la vision, dans le contexte de la cécité ? Que faut-il prendre en compte pour rendre ces images plus accessibles aux personnes non-voyantes ? Y aurait-il une interaction possible entre le monde visuel et le monde de la cécité à travers des images ? [...] « Les environnements des voyants et des non-voyants sont organisés de façon semblable. Une table est autant une table visuelle qu'une table tactile. Et si nous partageons le même domaine et que nous sommes intéressés par les mêmes propriétés - si le contact et la vision utilisent souvent la même tactique dans l'analyse du monde - alors serait-il impossible que les voyants et les non-voyants puissent réaliser ces descriptions de la même manière ? » [...] « Est-ce que ces caractéristiques dénotent un retard de développement (les dessins des enfants non-voyants ressembleraient à ceux d'enfants voyants ayant des difficultés dans la construction des relations spatiales) ou bien une sorte de "réalisme haptique", impliquant que les enfants dessinent ce que leurs mains "voient" ? » [...] « Le professeur de dessin voulait à tout prix que je trace une grappe de raisin. J'ai fait des ronds les uns à côté des autres

sans jamais croire qu'ils représentaient une grappe. Le raisin, d'accord, c'est rond. Mais pas uniformément [...] Et puis le raisin c'est bien plus qu'une représentation graphique : quand on le touche, on sent le jus à l'intérieur ; le fruit a une odeur, il est chaud lorsqu'on vient de le cueillir... Rien de tout cela ne passe dans le dessin ».

L'univers du toucher (David Katz, prof univ, Allemagne-Suède)

David Katz (1884-1953) fut l'une des figures majeures de la psychologie de la perception. Il a publié plus de 100 ouvrages qui comprennent au moins 20 livres et monographies substantiels. [...] Comme Gibson, le travail de Katz sur la perception a aussi principalement impliqué la vue et le toucher. Ces deux travaux les plus importants sont *Tastwelt* (L'univers du toucher) et *Farbvelt* (L'univers de la couleur). *Tastwelt* a été publié d'abord en Allemagne en 1925 [...] Des résumés ou synopsis en anglais ont été réalisés par D. Katz (1930), L. E. Krueger (1970), et M. J. Ziegler (1926). Une discussion de plus grande envergure sur *Tastwelt* et sur des travaux connexes de Katz et d'autres a été réalisée par L. E. Krueger (1982). D'autres chercheurs aussi ont été actifs dans le domaine de la perception tactile. Des chapitres et des ouvrages de référence sur la recherche

tactile en général ont été fournis par Geldard (1974), Gordon (1978), Kennedy (1978), Loomis et Lederman (1987), Schiff et Foulke (1982), et le lecteur intéressé pourra peut-être aussi considérer les recherches tactiles de Békésy (1967), Gibson (1962), Lederman & Klatzky (1987) et Révész (1950). Cependant, depuis l'ouvrage de Katz, relativement peu de choses ont été faites concernant les propriétés d'ordre supérieur du toucher, et cette présente traduction du livre de Katz devrait être d'un intérêt considérable aussi bien contemporain qu'historique.

Images que l'on peut toucher (Maria Pillar Correa, prof univ, Chili)

Aborder puis explorer la connaissance de l'image et ensuite innover dans ce domaine, tel est le propos de ce livre. Et tout ceci afin de découvrir que l'image, elle aussi, est palpable.

Considérer que des images surgissent grâce au toucher est une voie nouvelle ouverte par des travaux comme celui-ci. Mais son auteur souhaite ajouter un autre élément, paradoxalement, intangible: le souhait d'un accès véritablement égalitaire à la richesse des connaissances accumulées par l'être humain. Dans ce cas précis, il s'agit d'une richesse que nous pensons, donnée à tous : quoi de plus commun que les images, dont nous nous servons et dont nous sommes saturés, qui nous entourent et qui nous dépassent et qui nous harcèlent jusqu'à l'écoeurement. Mais tous ne l'ont pas en partage. Une chance s'offre ici au Design, et à d'autres disciplines. Il peut non seulement trouver une justification sociale, après être devenu aujourd'hui une valeur marchande, mais aussi se lancer un défi. Comment remplir la tâche merveilleuse et difficile d'intégrer au monde de l'image ceux qui n'y ont pas accès, en raison de l'âge, de la maladie ou de la privation de vision oculaire? Et comment leur fournir

les matériels et les instruments qui, grâce au toucher, leur permettront de voir ce qui jusqu'à présent leur était caché?

Exercices du voir et du non voir (Virginia Kastrup, prof univ, Brésil)

Ce livre est plus qu'un simple recueil de textes sur la déficience visuelle. Il inaugure une nouvelle approche dans la psychologie brésilienne et ouvre un nouveau champ théorique, méthodologique et politique dans la recherche sur la déficience visuelle. Dans ce nouveau champ, les notions de manque et de négativité cèdent la place à une nouvelle approche positive concernant les façons de vivre et de connaître le monde des personnes déficientes visuelles. Les textes réunis dans cet ouvrage abordent le lien entre art et cécités en parcourant différents thèmes et domaines artistiques –ateliers d'expression et expérimentation corporelle, arts plastiques, accessibilité des musées et de l'univers littéraire. Ce livre s'adresse aux chercheurs, aux enseignants, aux professionnels et aux étudiants intéressés tant par le domaine des arts que par le domaine de la déficience visuelle.

Le dessin et les aveugles (John M. Kennedy, prof univ, Canada)

Un point très important sur lequel repose une grande partie de ce livre, est que les propriétés spatiales des surfaces sont accessibles aussi bien par le toucher que par la vision. La main peut sentir les angles et les arêtes que l'œil peut voir. Si de nombreuses propriétés sont perçues à la fois par le toucher et la vision, il est donc raisonnable de penser que les systèmes perceptifs visuel et tactile partagent de nombreux principes opérationnels pour percevoir les formes de notre environnement. Les environnements des personnes voyantes et des personnes aveugles sont composés de manière

similaire. Une table est à la fois une table visuelle et une table tactile. Et si nous partageons le même domaine et si nous sommes intéressés par les mêmes propriétés, si le toucher et la vision utilisent souvent la même tactique pour analyser le monde, serait-il donc impossible que voyants et aveugles ne puissent se représenter les choses de la même manière ?

Autisme et cécité (Laura Pring *et al.*, prof univ, Angleterre)

Cet ouvrage rassemble des experts internationaux qui examinent les ressemblances et les différences entre autisme et cécité. On y décrit la recherche actuelle sur les enfants et les adultes et qui compare le développement psychologique précoce selon un ensemble de perspectives comme celles du langage, de la mémoire, de la pensée et des sentiments ; on y expose également des critiques sur les programmes d'intervention et d'éducation. De nouveaux développements dans ce domaine ont déclenché un débat, bien représenté ici, qui touche une variété de questions depuis le talent musical jusqu'aux fondements de la « connectivité » autres. Cette lecture conduira le lecteur dans de nombreux domaines, en montrant la nature interdisciplinaire du sujet, et impliquera les chercheurs et les praticiens en psychologie et psychiatrie aussi bien que les éducateurs, les thérapeutes, les enseignants et les parents. (traduction sous la direction d'Anna Rita Galiano).

Développement du langage et interaction sociale chez l'enfant aveugle (Miguel Pérez-Pereira, prof univ, Espagne et Gina Conti-Ramsden, prof univ, Angleterre)

[...] Tout au long du livre, nous avons essayé d'insister sur la pertinence de la recherche portant sur les populations spécifiques par rapport aux théories du

développement, en montrant que la recherche théorique à venir a besoin de prendre sérieusement en compte les différences individuelles et l'existence de multiples pistes de développement qui conduisent à des résultats semblables. Nous affirmons bien fort que nous devons reconsidérer la croyance largement répandue que le langage précoce des enfants aveugles, et leurs compétences communicatives, est déficient par rapport à ceux des enfants voyants. Nous estimons que les comportements des enfants aveugles, qui ont été vus traditionnellement comme « inadaptés », peuvent en réalité fournir à l'enfant aveugle des parcours alternatifs et des stratégies pour le langage et la communication. En ce sens, la recherche à venir nécessite de continuer à considérer le développement des enfants aveugles en tant que tel, nécessite de continuer à insister sur la signification fonctionnelle des comportements spécifiques chez les enfants aveugles, et nécessite de continuer à se documenter et à examiner le rôle positif que le langage joue comme outil cognitif et social dans le développement des enfants aveugles.

Percevoir, racines de la connaissance (Elcie F. Salzano Masini *et al.*, prof univ, Brésil)

Cet ouvrage met en avant l'expérience perceptive –la perception humaine dans la dialectique de l'existence– la façon individuelle et singulière qu'a chaque personne d'entrer en contact avec ce qui l'entoure au moyen de son corps, afin d'explorer et de comprendre son environnement. La ligne directrice étant de montrer comment les études et les recherches sur la perception des personnes présentant une déficience visuelle ont déclenché et approfondi la perception de l'être humain qui dispose de tous ses sens. Il présente des apports

théoriques et épistémologiques sur la perception et les questions imbriquées dans les conceptions, croyances, incrédulités et inattentions afférentes à la perception humaine. Il alerte sur l'importance de la dialectique du moi dans le monde, dans ses possibilités et dans les limites de la perception. Il fournit des recours pour réfléchir sur le fondement théorique offert et sa signification pour la perception elle-même, la perception de l'autre et celle du monde environnant.

Psychologie du toucher et de la cécité (Morton Heller, prof univ, Etats-Unis et Edouard Gentaz, prof univ, Suisse-France)
Cet ouvrage passe en revue l'ensemble considérable des recherches menées pour évaluer les capacités tactiles des personnes aveugles. Avec un accent mis sur les approches cognitives et neurologiques, il englobe le large débat des questions théoriques touchant à la perception tactile et à la cécité. Ce volume comprend des chapitres sur les aspects sensoriels du toucher, la perception des personnes aveugles, les relations multimodales et leurs implications dans l'enseignement et le développement, sur les nouvelles technologies, y compris les aides sensorielles et le toucher virtuel. Une des caractéristiques du livre est d'exposer des applications pratiques de la recherche dans ce domaine. Une particularité importante de cette recherche sur le toucher et l'imagerie des personnes aveugles congénitales est de traiter de la nature fondamentale des images spatiales et de l'importance et de la nécessité –ou de l'absence d'expérience spécifique visuelle pour l'acquisition de connaissances sur l'espace, son aménagement, et sur la perception des images. À ce titre, le livre s'adresse non seulement aux chercheurs et aux professionnels s'intéressant au toucher et à la cécité, mais aussi à une plus large

audience qui comprend psychologues et neurologues de la cognition travaillant dans le domaine de la perception.

Corpus Tactilis Pragma

On reste en contact (Ans Withagen *et al.*, Vision, Pays-Bas)

Les enfants aveugles n'ont pas la tentation, comme les enfants voyants, d'aller vers un objet brillant. Ils ne commencent à explorer leur environnement que lorsqu'ils y sont encouragés et apprennent à leur façon, à y reconnaître leurs propres objets, comme un hochet. Un peu plus tard, leur monde s'agrandit et ils seront confrontés à de nouvelles informations, comme l'existence d'une porte de jardin. Ils découvriront que toutes les portes de jardin ne sont pas semblables et qu'elles ne s'ouvrent pas de la même façon. Au-delà de la porte du jardin, ils rencontreront un grand nombre d'objets déconcertants. Prenez un range-vélos : à quoi peut donc servir ces anneaux de métal qui sortent du sol ? Il y a tant d'informations qu'il leur faut découvrir et auxquelles il faut donner un sens ; cela n'est pas toujours facile. C'est pourquoi la guidance parentale tout au long de ce parcours est de la plus grande importance. En contact, aide votre enfant à découvrir le monde, décrit le développement tactile des enfants aveugles. Il donne un aperçu de l'importance du toucher comme source principale d'information. Le livre est divisé en trois parties. La Partie A, décrit les informations de base de la fonction du toucher et les facteurs qui influencent le développement tactile. La Partie B présente de nombreux conseils pratiques et des idées pour stimuler le développement tactile de votre enfant. Elle contient aussi de nombreuses photographies qui montrent des enfants aveugles se livrant à différentes

activités. La Partie C est une suite d'entretiens avec quatre couples de parents racontant comment ils ont fait face au défi d'élever un enfant aveugle.

Histoires de cécités (Virginia Kastrup, prof univ, Brésil)

Ce livre présente seize histoires de personnes aveugles et malvoyantes. Les personnages sont des hommes et des femmes, quatorze Brésiliens et deux Français, d'âge variés, nés à différents endroits, ayant différents métiers, différents niveaux de scolarité, appartenant à des classes sociales différentes mais aussi et surtout ayant différentes relations avec l'expérience du « non-voir ». Les histoires sont racontées de l'intérieur de l'expérience de la cécité et sont marquées par la diversité de modes d'exister et de styles de vie. Certaines histoires se présentent sous la forme d'un témoignage, d'autres sont plus littéraires ou présentent des détails sur la façon de percevoir et de vivre des personnes aveugles. Certaines sont lyriques, d'autres plus descriptives, d'autres particulièrement gracieuses. Certains dégagent de la mélancolie, d'autres de l'aventure. La variété des textes cherche à dégager la singularité de chaque personnage et de son territoire existentiel.

Corpus Tactilis Historia

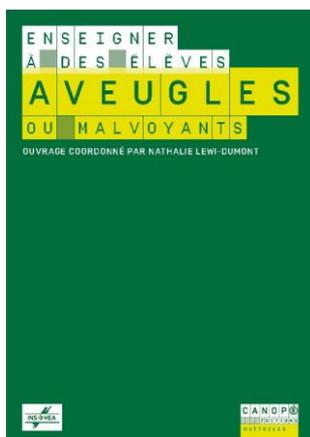
Vie et œuvre de Martin Kunz (Martin Kunz, Alsace)

[...] Un des autres intérêts de l'ouvrage est de présenter une vision de l'aveugle et de ce qu'on appellerait aujourd'hui ses « besoins particuliers ». Martin Kunz s'est beaucoup intéressé au fonctionnement psycho-cognitif des personnes aveugles : il rend compte précisément d'études expérimentales menées avec ses élèves par le Professeur Griesbach et s'interroge sur la perception tactile, la représentation

de l'espace et la représentation mentale en général, sur les suppléances sensorielles (« vicariance sensorielle ») et la perception des distances (rôle de l'audition). Déjà il prend soin de différencier les aveugles complets des malvoyants, et les aveugles congénitaux des aveugles tardifs dans ces domaines (« ce sont des voyants les yeux bandés », p. 113), sans oublier le problème des aveugles atteints de déficiences cognitives ou de surdi-cécité. Directeur, pédagogue, visiblement d'une grande culture et fin philologue (cf. les tableaux comparatifs p. 125-136), Kunz reste surtout connu par le travail colossal qu'il a mené et diffusé dans le domaine de l'illustration en relief.[...] (extrait de la préface de N. Lewi Dumont)

Les autres et moi (Francesc Miñana, Espagne)

[...] Francesc Miñana a toujours été partisan du « nous, les aveugles », démystificateur, qui brise les schémas et sait que la cécité est une déficience comme tant d'autres, comme celles que nous avons tous, plus ou moins. Il s'agit d'un homme normal, aussi normal que nous tous parce que nous avons tous des handicaps plus ou moins importants et de toutes sortes. Je me souviens aussi qu'il s'élevait contre le stéréotype qui veut qu'un aveugle soit forcément un brave homme. Il y a beaucoup d'emmerdeurs parmi les aveugles, expliquait-il. Le livre de Miñana a un titre significatif et explicite: « Les autres et moi ». Nous connaissons tous des aveugles, mais nous n'avons pas tous des amis aveugles ni n'avons vécu avec eux. Nous, nous les « voyons » avec nos yeux, mais comment nous voient-ils, eux à qui la vue fait défaut, même s'ils ont des yeux ? (extrait de la préface de Pedro Zurita).



Enseigner à des élèves aveugles ou malvoyants **Un ouvrage collectif dirigé par Nathalie Lewi-Dumont**

Une coédition du réseau Canopé et de l'Institut national et supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA).

Comprendre les besoins des élèves aveugles ou malvoyants en terme d'adaptations et de scolarisation, dans le contexte actuel de l'inclusion.

Leur permettre de réussir une scolarité avec un accompagnement humain et matériel de qualité.

Des indications générales et des exemples utiles à toute personne impliquée dans la scolarisation de ces élèves.

Commande en ligne : laboutique.inshea.fr - Prix : 26, 90 €



Je veux croire au soleil **Jacques Semelin**

La réalité quotidienne d'un non-voyant est un pays étranger. Quel est son rapport au monde ? À la ville et à la nature, à la nécessité de se déplacer, d'utiliser des écrans tactiles, de traverser les rues, de reconnaître les gens ? Invité à donner des cours au Québec, l'historien Jacques Semelin nous propose un récit de voyage d'un genre nouveau. À la fois le sien, dans une ville dont il découvre tout, et le nôtre, dans la tête et le corps d'un non-voyant. Son écriture émouvante et souvent drôle entraîne le lecteur dans ce que Borges appelait une expérience sensuelle et esthétique. Chaque sens (ouïe, odorat, toucher) est sollicité, de même que l'imaginaire pour inventer le réel. Quand on ne voit plus le soleil, il s'agit de croire qu'il existe, et de s'en remettre à la confiance vitale. Un récit unique et universel.

Jacques Semelin est directeur de recherche au CNRS et enseigne depuis 1999 à Sciences Po, où il a créé un cours pionnier sur les génocides et violences extrêmes. Il est notamment l'auteur de Persécutions et entraides dans la France occupée (Les Arènes/Seuil, 2013), un ouvrage monumental, et de J'arrive où je suis étranger (Seuil, 2007), où il décrivait sa lente métamorphose vers la cécité.

Edition Les Arènes - 19€

Infos spécialisées

Une info pratique concernant le papier Zytex (papier nécessaire pour faire les photocopies pour le thermogonflage) :

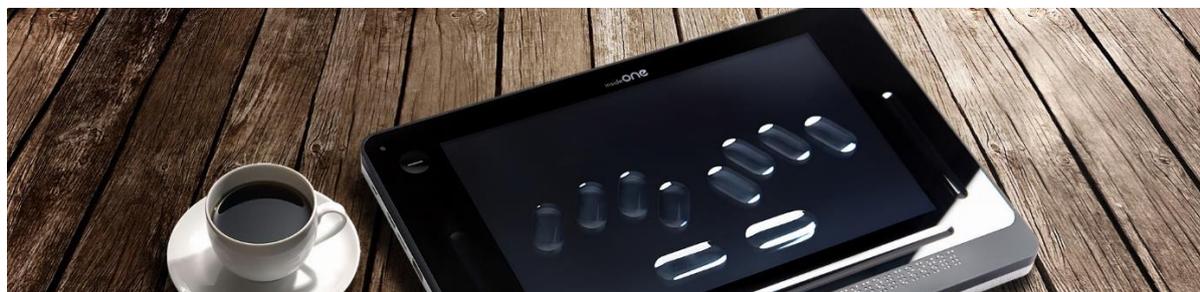
<http://www.zychem-ltd.co.uk/zytexaswellpaper/4578410882>

Lien donné par David Rodriguez, Formateur à la Fondation Asile des aveugles CPHV - Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue, Av. de France 30, Case postale 133, 1000 Lausanne 7

Créateur d'avenir...

L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare.

Insidevision s'engage dans la création, la conception et la production d'outils numériques de nouvelle génération, correspondant au langage et à la culture de chacun. L'innovation pour tous.



Nous vivons dans un monde où les nouvelles technologies font partie de notre quotidien. La fracture numérique est un fait réel, nous sommes entourés de produits connectés, d'ergonomie haptique et d'applicatifs logiciels dédiés. La vitesse d'adaptation et l'aisance d'utilisation intuitive de ces outils sont générationnelles.

Le monde du handicap ne peut rester en marge de cette mutation.

La tablette braille qui n'a pas besoin d'être vue mais qui se voit...

Communiquer, échanger, partager avec tous. Aveugle ou voyant peu nous importe, pourvu que l'on ne vous limite pas à lire du braille. L'intérêt n'est pas votre particularité, mais que votre compétence soit la démonstration de vos capacités.

Un produit conçu pour la déficience visuelle, utilisable par nous tous, réunissant les deux mondes, visible et invisible. Nous vivons dans les mêmes lieux, à la maison, à l'école, au bureau... nous avons le désir d'apprendre, de créer, de jouer et de travailler... tous ensemble. Une ouverture, contribuant à l'expression de votre vie personnelle. Une utilisation liée à sa simplicité. Une tablette bi-acuité accessible à chaque rencontre de votre vie.



Une autonomie dans l'échange.

Nul besoin d'être un spécialiste du braille, la



tablette insideONE est d'une accessibilité inédite entre non-voyant et voyant. Permutable d'un environnement à l'autre, vous travaillez, échangez sur un même document dans un monde informatique que nous maîtrisons conjointement.

InsideONE transforme les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Au travers des enseignants spécialisés ou liés à l'éducation en inclusion scolaire, l'accès complet à l'outil informatique sans apprentissage ouvre des possibilités pédagogiques nouvelles. Vous pouvez, en

quelques gestes, personnaliser l'insideONE de l'élève en y installant les supports les plus



adaptés à son niveau. Paramétrer l'accessibilité aux applications de manière progressive en répondant au besoin de chacun. insideONE un outil qui s'ajuste à l'élève en fonction de son niveau d'étude.

Parce que chacun apprend à sa manière, en classe spécialisée ou en milieu scolaire ordinaire, insideONE permet de partager

avec les autres, voyants ou non-voyants. Lisez des documents communs en échangeant sur vos connaissances, aidez un camarade voyant en anglais et demandez-lui son concours en espagnol, faites relire votre dissertation avant son rendu ou recherchez une définition sur internet. Soyez tout simplement un étudiant qui apprend, partage et vit en milieu scolaire.

insideONE un outil d'échange pour ceux qui enseignent et ceux qui apprennent.

insideONE ne ressemble à aucun autre. Son design unique, épuré, simple, se regarde autant qu'il se touche. Un objet qui n'est pas un handicap, un produit visible parce que vous n'êtes pas invisible. Nous vivons de partage, votre personnalité se transmet au travers de votre possession, insideONE reflète vos compétences.



Home

L'écosystème insideONE dénommé Home est une suite d'applications dédiées et performantes. Des logiciels qui s'adaptent à vos connaissances et usages, nul besoin de se transformer en virtuose informatique pour naviguer ou exploiter insideONE. La suite Home ne se contente pas de vous proposer une gamme

logicielle, mais offre une expérience plus personnalisée par l'utilisation du navigateur multi tâche intégré à insideONE, basculez d'un univers à l'autre sans contrainte.

L'interface Home permet d'accroître les possibilités ergonomiques en facilitant l'accès à vos applications, par une gestion linéaire en interaction totale entre non-voyant et voyant. Toutes vos actions sont instantanément transcrites en écriture braille et en écriture visuelle, une correspondance qui vous suit selon vos besoins.

Vous retrouvez aussi avec Home l'univers des mathématiques grâce au logiciel Math qui permet la saisie en braille mathématique et la conversion instantanée en noir à l'écran.



Vos idées ne sont pas invisibles, insideONE non plus, montrez-les. Braille et tactile un choix qui a de l'avenir.

Hand17familles : jeu de sensibilisation au handicap pour les 6-12 ans

une co-cr ation KESKI et la MAIF – 28  

Parce que les lois ne suffisent pas   changer le regard sur le handicap, l'objectif des Hand17Familles est de donner aux enfants, d s le plus jeune  ge, l'occasion de c toyer les diff rences. Ce jeu offre la possibilit  de sensibiliser au handicap des enfants de 6   12 ans, en famille ou en milieu scolaire.



"Hand17Familles" est un jeu de cartes de 17 familles sur le handicap. Il permet d'aborder les pr jug s ou les jugements h tifs sur les personnes handicap es de la mani re la plus simple possible. Il transforme la relation   l'autre et d veloppe le sens de la tol rance   l' gard des personnes diff rentes.

Au final, ce sont quelques cl s de compr hension sur les diff rents handicaps qui permettent   tous d' tre plus   l'aise dans la relation   l'autre.

Composition du jeu

Pour chaque famille de handicap, il y a 6 cartes qui parlent du handicap :

- la carte "D finition" explique le handicap et pr sente le pictogramme de la famille,
- la carte "Exemple" montre concr tement la nature du handicap,
- la carte "Difficult " pr sente certaines g nes ou difficult s que l'on rencontre lorsque l'on vit avec le handicap,
- la carte "Aide" explique ce qui peut  tre fait pour aider   mieux vivre avec le handicap (les traitements, les appareillages, les petits trucs et astuces),
- la carte "Conseil" apprend comment se comporter avec une personne porteuse du handicap,
- la carte "Super Pouvoir" met en avant les aptitudes ou les qualit s que le handicap peut r v ler en chacun.

Les 17 familles de handicap : Allergie, Asthme, D fiance intellectuelle, Autisme, D pression, Diab te, Dyslexie, Dyspraxie, Handicap temporaire, Hyperactivit , Mal de dos, Malvoyance, Handicap moteur, Surdit , TOC, Traumatisme cr nien, Trisomie.

A l'image d'un jeu de 7 familles classique, le but est de r unir le plus grand nombre de familles. D s qu'une famille de 6 cartes est compl te, le joueur peut faire partager les informations apprises   travers les cartes. Diff rentes fa ons de jouer sont possibles pour sensibiliser une classe, un groupe d'enfants ou approcher la notion de handicap en famille.

"Hand17Familles" est commercialis  directement par KESKI sur son site Internet et sur ses sites partenaires : www.keski.fr

Logiciels  ducatifs gratuits

Vous trouverez des logiciels  ducatifs gratuits tr s int ressants sur ce site :

<http://www.clubic.com/telecharger/article-781040-1-logiciels-educatifs-gratuits.html>

Laurence Boulade

France Culture – Rue des écoles

Manuels scolaires, faites-les vous-même ! du /01/2016

<http://www.franceculture.fr/emissions/rue-des-ecoles/manuels-scolaires-faites-les-vous-memes>

A quoi ressembleront les livres scolaires de demain ? Poser cette question c'est poser celle de la numérisation des supports pédagogiques, mais pas seulement... C'est aussi interroger la place de l'enseignant comme concepteur de son cours, co-concepteur des supports utilisés en classe et même des manuels à proprement parler, ainsi que celle de l'élève comme utilisateur 2.0 de ces ressources.

Alors est-ce le futur ? En fait, c'est bel et bien le présent comme on a pu le voir avec un accord passé la semaine dernière entre l'opérateur public de la pédagogie, Canopé, et Amazon pour accompagner les enseignants dans l'auto édition de manuel.

Avec : **Sylvie Marcé**, présidente des éditions Belin et vice-présidente du SNE (Syndicat National de l'Édition)

Raphaël Taieb, cofondateur de Lelivrescolaire.fr

Jean-Marc Merriaux, directeur général du réseau Canopé.

France Inter – La tête au carré

Maîtrise de soi du 06/01/2016

<http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-la-maitrise-de-soi>

La capacité à réguler nos impulsions et nos désirs est indispensable dans la vie et dans le travail. Un certain nombre d'études scientifiques montrent en effet que les gens qui maîtrisent bien leurs pensées,

leurs émotions et leurs comportements s'épanouissent mieux et sont en meilleure santé.

D'où vient la maîtrise de soi ? Comment est-elle étudiée et quels sont les processus cognitifs en jeu dans la capacité à contrôler son psychisme et ses émotions ? Peut-on la renforcer et comment ?

Avec : **Sylvie Berthoz**, Psychologue chercheur en neurosciences chargée de recherches à l'Inserm

Sébastien Bolher, Journaliste

La régénéscence du cerceau à tout âge du 11/01/2016

<http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-la-regenerescence-du-cerveau-a-tout-age>

On a longtemps cru que l'homme naissait avec un quota limité de neurones et que chaque neurone qui mourait n'était pas remplacé. On sait aujourd'hui que le cerveau adulte produit de nouveaux neurones dans certaines parties de son cerveau et qu'il est possible d'augmenter ou de réduire cette faculté. C'est l'équipe du neurobiologiste Pierre-Marie Lledo qui a prouvé que quel que soit notre âge, notre cerveau peut, si certaines conditions sont remplies, produire de nouveaux neurones.

Avec ses collègues de l'Institut Pasteur, il a ainsi démontré que la croyance selon laquelle le cerveau serait figé était basée sur un mythe. Le cerveau s'adapte, se réorganise, en permanence. Mais comment s'organise cette production de neurones tout au long de la vie ? Quelles sont les conditions qui la favorisent ?

Avec **Pierre-Marie Lledo**, Neurobiologiste. Directeur de recherche au CNRS (Gènes, synapses et cognition), Directeur de

recherche à l'Institut Pasteur (unité Perception et Mémoire).

La concentration du 24/02/2016

<http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-la-concentration>

Trois minutes ! C'est le temps de concentration moyen des adultes sur une tâche intellectuelle, mesuré en 2012 à l'université de Californie. Comment récupérer du temps de concentration ? À partir des études récentes en neurosciences et en psychologie, nos invités nous expliquent comment partir à la conquête de l'attention, pour récupérer du temps de concentration.

Des recherches qui pourraient également être utilisées par l'école pour aider les enfants à mieux se consacrer à leurs apprentissages.

Avec : **Jean-Philippe Lachaux**, Directeur de recherche Inserm au Centre de recherche en neurosciences de Lyon

Sébastien Bolher, Journaliste

Mémoire et neuroéducation du 05/04/2016

<http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-memoire-et-neuroeducation>

La mémoire est un capital précieux qui évolue tout au long de la vie. Elle nécessite une éducation et un soin particulier lors des premières années et jusqu'à la fin de l'adolescence, quand les apprentissages sont nombreux. Mais c'est un processus fragile : au cours de sa maturation, la mémoire peut être confrontée à des difficultés – pathologiques ou non, durables ou transitoires – qui ont des conséquences sur les processus d'apprentissage et des répercussions sur l'ensemble de la scolarité.

Les connaissances scientifiques sur la mémoire et l'apprentissage se sont largement développées ces dernières années sont pourtant très mal intégrées au domaine de l'éducation. En s'appuyant

sur ces connaissances issues des neurosciences cognitives, la neuroéducation permet de donner des guides et de répondre à des questions posées fréquemment par les parents et enseignants.

Avec : **Francis Eustache**, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes, responsable d'une unité de recherche INSERM au CHU et à l'Université de Caen

Bérengère Guillery-Girard,

Neuropsychologue et maître de conférences à l'École pratique des hautes études (EPHE) et membre de l'unité de recherche de l'Inserm « Neuropsychologie et imagerie de la mémoire humaine » à l'université de Caen-Normandie.

France 5 – A vous de voir

Génération DV 2.0 du 04/01/2016

http://www.france5.fr/emissions/a-vous-de-voir/diffusions/04-01-2016_446532

Matthieu est un jeune homme aveugle évoluant dans le monde digital, pour ainsi dire depuis sa naissance. Connecté en permanence, il passe énormément de temps sur Facebook et Twitter quand il n'anime pas sa propre web radio.

Nathalie, 29 ans, très mal voyante, a lancé le concept ExpoDuo de mise en relation pour visiter des expositions via une page Facebook et une liste Google. Depuis maintenant plusieurs années, ce groupe permet de se rencontrer pour visiter une expo à deux : déficient visuel et voyant.

Pierre, jeune père de famille "geek", est devenu expert en accessibilité sur la toile malgré son handicap visuel. Sur Facebook, il a créé DV conseil, ainsi que d'autres groupes pour échanger des informations sur la déficience visuelle et l'accessibilité. LinkedIn lui a permis de rencontrer la fondatrice d'une association au sein de laquelle il intervient désormais afin d'aider

des personnes déficientes visuelles dans l'apprentissage des applications Smartphone.

Comment évoluer dans le monde digital quand on est privé de la vue ?

Ce monde peut-il justement aider à une mise à niveau où chacun évoluerait sur un pied d'égalité ? A travers ces histoires croisées, ce film réalisé par Manuela Dalle explore l'usage des réseaux sociaux par les personnes déficientes visuelles

Le forfait innovation du 03/03/2016

http://www.france5.fr/emissions/a-vous-de-voir/diffusions/03-03-2016_463863

Le « forfait innovation » permet de financer l'implant de prothèses rétinienne. Cette technique concerne uniquement des patients qui ont perdu la vue au cours de leur vie et certains d'entre

eux sont déjà implantés depuis plus d'un an. Ils suivent alors un parcours de rééducation, qui vise à leur permettre d'utiliser au mieux les quelques informations visuelles que le système leur apporte. Il s'agit pour eux d'apprendre à interpréter les éclairs lumineux qu'une caméra, par l'intermédiaire d'un système de codage informatique, transmet directement à leur nerf optique. Des orthoptistes et des instructrices en locomotion les accompagnent dans ce parcours qui, à de nombreux titres, est encore expérimental. Ces personnes, encore récemment non voyantes, sont désormais capables, dans certaines circonstances, d'apercevoir et de reconnaître des formes...

Rencontrés au fil des pages

Michèle Collat

Trouble et déficience

Rapportons ces substantifs au handicap visuel qui nous préoccupe et nourrit nos réflexions et nos pratiques.

L'analyse d'études récentes a permis de mettre en évidence des liens significatifs entre la présence de troubles visuels et une faible performance scolaire.

Mais qu'entendons-nous par trouble visuel ? Pour cela revenons aux définitions, trouble : perturbation dans l'accomplissement d'une fonction physique ou psychique pouvant se manifester au niveau d'un appareil, d'un organe, d'un tissu, on parle bien évidemment ici de troubles de la réfraction oculaire qui se manifestent par de fréquentes amétropies.

Mais si ces « problèmes » de vision, même légers, peuvent entraîner d'une façon non négligeable des difficultés scolaires, seules les pathologies sévères et profondes génèrent l'apparition d'une déficience définie comme « la perte de substance ou altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ». Ce terme est substantivé pour désigner une personne présentant une insuffisance mentale, motrice ou sensorielle.

Par voie de conséquence si les troubles légers doivent être dépistés et pris en compte, seule l'apparition d'une déficience entraînera un enseignement, un accompagnement et un environnement adapté.



52èmes Journées pédagogiques
Représentations mentales et déficience visuelle

Programme

6, 7 et 8 octobre 2016

Inja – 56 Boulevard des Invalides 75007 Paris



Créé en 1964, le Groupement des Professeurs et des Educateurs d'Aveugles et d'Amblyopes est une section du Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes.

Les objectifs du groupement

Mobiliser, partager et transmettre les savoirs et les bonnes pratiques.

Echanger des expériences.

Rompre l'isolement des professionnels.

Le public

Nos Journées Pédagogiques sont destinées à tous les professionnels qui participent à l'accompagnement des enfants déficients visuels de la naissance à vingt ans.

Jeudi 6 octobre

13 h 30 Accueil

14 h 00 Introduction

14 h 30 : « La mémoire et nos cinq sens »

Nicole Mazô-Darné, Docteur en histoire, Maître Praticien en Programmation Neuro-Linguistique et Communication, Auditrice à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale Membre émérite de l'Académie du Var

15 h 15 : « Représentation ou image mentale: qu'est-ce que ça change? »

Bertrand Vérine, Praxiling UMR 5267 CNRS Université Paul-Valéry Montpellier, Président de la FAF-LR, Administrateur du GIAA

15 h 45 – 16 h 15 : pause café et visite des exposants

16 h 15 : « Les perceptions multimodales et les représentations chez le nourrisson »

Arlette Streri, Professeur Emérite de l'Université Paris Descartes, Membre senior de l'Institut Universitaire de France

16 h 45 : « Apports de l'écholocalisation dans les déplacements : présentation théorique et exemples de pratique »

Carine Aumeunier, Instructrice de Locomotion à l'ija les Charmettes, Administratrice de l'AILDV

17 h 30 : « Présentation d'un test de raisonnement pratique, concret pour adultes déficients visuels, le B101-DV »

Catherine Baton, Psychologue – Coordinatrice, Centre Paul et Liliane Guinot pour aveugles et malvoyants à Villejuif, Administratrice de l'ALFPHV

18 h – 20 h : Cocktail de bienvenue

Vendredi 7 octobre

9 h : « **La gestion mentale : de la théorie à la pratique** »

Odile Duhem, Orthophoniste (CESDV – IJA Toulouse),
Laurence Boulade, Professeure spécialisée (CESDV – IJA Toulouse)

10 h 15 – 10 h 45 : pause café et visite des exposants

10 h 45 : « **Apport de la multi-sensorialité dans la transformation des évocations mentales : travail d'introspection au travers d'un dialogue pédagogique** »

Alain Eyckerman, Psychologue Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et malvoyants,
Praticien en gestion mentale en collaboration avec G.Delwarte,

11 h 15 : « **Hallucinations visuelles et synesthésies chez les déficients visuels** »

Professeur Avinoam B. Safran, Neuro - ophtalmologiste, Institut de la Vision et Centre Hospitalier National des 15-20, Professeur associé, Sorbonne Universités – UPMC, Professeur émérite, Département des Neurosciences, Université de Genève

12 h – 14 h : repas - 78 rue de Sèvres Maison de la Salle

14 h : « **La carte mentale ou mind map : présentation de l'outil et de ses applications** »

Nathalie Bigot, orthopédagogue, spécialisée dans les troubles des apprentissages.

www.petillance.fr

14 h 45 : « **Un chemin, une école...pour tous : un projet pédagogique innovant autour de la randonnée pédestre** »

Une équipe du SDV.CDDS Rodez

15 h 15 – 15 h 45 : Pause café et visite des exposants

15 h 45 : « **Intégration de la gestion mentale dans les pratiques spécialisées pour les D.V.** »

Alain Eckerman, Psychologue Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et malvoyants,
Praticien en gestion mentale,

Geneviève Delwarte, orthophoniste praticienne en gestion mentale,

en collaboration avec Le pôle inclusion de l'Œuvre fédérale des Amis des Aveugles et malvoyants.

16 h 30 : **Musée Rodin** : visite du musée et adaptations spécifiques

Samedi 8 octobre

9 h : « **Je veux croire au soleil** »

Jacques Semelin, Directeur de recherche au CNRS, Professeur à Sciences Po.

9 h 30 : **Expressions enfantines : lectures à plusieurs voix**

10 h : « **Le pôle de représentations spatiales à l'INJA : cinq ateliers et un livret pour développer et évaluer les compétences tactiles, haptiques et cognitives des élèves déficients visuels** »

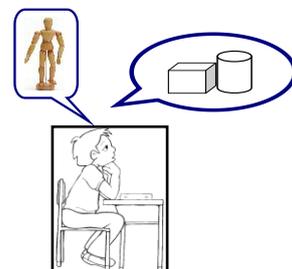
Marlène Néel, Julien Berthier, Laurent Vincent (une équipe d'enseignants de l'INJA)

10 h 30 : Pause 15 min

10 h 45 : « **Représentation mentale et vicariance cognitive dans le cerveau humain** »

Olivier Houdé, Professor of Psychology, Paris-Descartes University, USPC: University Sorbonne-Paris-Cité Alliance for higher education and research, Senior Member of the Institut Universitaire de France (IUF), Director of the CNRS unit (UMR) 8240: LaPsyDÉ

12 h : **Clôture des Journées**



52^{èmes} Journées Pédagogiques : Les représentations mentales

6, 7 et 8 octobre 2016 Paris INJA

Bulletin d'inscription

Nom Prénom

Adresse complète

Ville Pays

Mail personnel @

Tel Profession

Cachet de l'établissement

Mail de facturation @

Inscription
(adhérent ou non)

ou

Inscription – découverte
(1^{ère} inscription, envoi des 3 bulletins 2016)

I - Adhérent 160€ Non adhérent 190€ Inscription-découverte 110€

II - Repas vendredi midi 20€ Total I + II =

Veillez préciser votre présence :

au cocktail de bienvenue	oui	non
à la visite du musée Rodin	oui	non

Modalités de paiement

Par chèque joint à l'ordre du GPEAA
 Par virement bancaire : nous communiquer le code
 La banque postale - Centre financier de Paris
 Établissement 20041 guichet 00001
 N° compte 0993494R020 clé 17
 IBAN : FR90 2004 1000 0109 9349 4R02 017
 BIC : PSSTFRPPPAR

A envoyer à : Catherine Pomarède
 Secrétaire
 46 avenue de l'Aveyron
 12000 Rodez
catherine.pomarede@gmail.com

Vous recevrez : Une facture acquittée par mail après encaissement et **sur demande** une attestation de présence par mail après les journées

Inscription au plan de formation : GIAA – 11 75 46025 75

Bulletin d'adhésion 2016

Valable jusqu'au 31 janvier 2017

Vous recevrez ensuite une attestation d'adhésion

Merci d'écrire TRES lisiblement

Nom

Prénom

Adresse mail

Adresse

Merci de privilégier le choix « BP numérique »

Adhésion individuelle

30€ - BP numérique

40€ - BP papier (noir ou braille)

Adhésion institutionnelle

80€ - BP numérique ou papier (noir ou braille)

Pour valider votre adhésion, remplir ce bulletin et l'envoyer à :

Catherine Pomarède

Secrétaire

46 Avenue de l'Aveyron - 12000 Rodez

catherine.pomarede@gmail.com

- avec le règlement à l'ordre du GPEAA, ou

- avec la mention paiement par mandat administratif

(nos coordonnées bancaires sur www.gpeaa.fr)

Appel à candidatures

Elections octobre 2016

Un renouvellement partiel du conseil d'administration aura lieu par vote début septembre 2016.

Si vous souhaitez proposer votre candidature, veuillez nous envoyer par mail ou courrier quelques lignes pour vous présenter et préciser votre motivation.

Date limite de réception des candidatures : 15 septembre 2016

Adresser à : Catherine Pomarède – secrétaire du GPEAA

Participation aux activités du GPEAA :

- proposer des articles à publier dans les bulletins pédagogiques
- proposer des thèmes pour le dossier des bulletins, les rubriques, les hors-séries



Le GPEAA est une section du GIAA